



RESOLUTION BU n°4 - 2010 COMPOSITION DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

Vu l'article R331-33 du code de l'environnement qui reprend les attendus de la loi numéro 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, publiée au journal officiel de la République française en date du 15 avril 2006,

Vu le décret numéro 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Pyrénées occidentales aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 (NOR: *DEVN0826308D*),

Vu la délibération du conseil d'administration réuni le 11 décembre 2008, référence CA n°36 – 2008, créant le conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées,

Vu la délibération du conseil d'administration réuni le 1^{er} décembre 2009, référence CA n°26-2009, portant mise en place et règlement intérieur du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées,

Vu la délibération du bureau du Parc National des Pyrénées, réuni le 2 février 2010, référence BU n°2-2010, portant mise en place et règlement intérieur du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées,

Conformément aux débats du bureau du conseil d'administration réuni le 5 janvier 2010, le 2 février 2010 et le 1^{er} mars 2010,

le bureau délibère :

La composition du conseil économique, social et culturel du Parc National des Pyrénées est fixée telle qu'elle suit :

- Protection de la nature :

Conservatoire régional des espaces naturels Midi Pyrénées,

Agence régionale pour l'environnement (*ARPE*),

Centre permanent d'initiatives pour l'environnement des Hautes Pyrénées (*CPIE*),

Fédération des sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest (*SEPANSO*), section Béarn,



../..

- Monde agricole :

Association interprofessionnelle du mouton d'appellation d'origine contrôlée de Barèges-Gavarnie,
Mission agro-alimentaire Pyrénées (*MAAP*)

Groupement d'intérêt public – centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace (*GIP – CRPGE*)

Groupement d'employeurs bergers et vachers,

Association régionale d'élevage et développement agricole de la montagne ouest (*AREDA*),

- Gestionnaires d'estives :

Commission syndicale de la vallée de Saint-Savin,

- Activité touristique :

Hautes Pyrénées tourisme et environnement,

Association « *via natura* »,

Fédération thermale et climatique,

Gîtes de France (*section des Hautes Pyrénées*),

- Activité forestière :

Office national des forêts,

Comité régional de la propriété forestière Midi Pyrénées,

Comité régional de la propriété forestière Aquitaine,

- Pêche et pisciculture :

Fédération des Pyrénées Atlantiques pour la pêche et la protection du milieu aquatique,

Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique « *la gaule auroise* » (*APPMA*),

- Chasse :

Office national de la chasse et de la faune sauvage (*délégation régionale*),

Fédération départementale des chasseurs des Hautes Pyrénées,

- Handicap et insertion :

Association des paralysés de France - délégation des Pyrénées-Atlantiques,

- Institutions :

Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement des Pyrénées Atlantiques (*CAUE*),

Société hydroélectrique du midi,

Electricité de France – groupe d'exploitation hydraulique (*EDF-GEH*),

Agence de l'eau Adour Garonne,



././.

- Sports de nature :

Comité départemental de la randonnée pédestre des Hautes-Pyrénées,
Comité départemental de spéléologie des Pyrénées-Atlantiques,
Comité départemental de vol libre des Hautes-Pyrénées,
Club alpin français des Hautes-Pyrénées (*section de Lourdes*),
Centre école de vol à voile du Haut Béarn,
Compagnie des Guides Pyrénées-Atlantiques,
Fédération communautaire des accompagnateurs en montagne - Hautes-Pyrénées,

- Socio-professionnels :

Société anonyme d'économie mixte N'PY,
Altiservices,
Chambre de commerce et d'industrie des Pyrénées Atlantiques,

- Culture et usagers :

Associations des amis du Parc National des Pyrénées,
Pays d'art et d'histoire des vallées d'Aure et du Louron,
Archives départementales des Pyrénées Atlantiques,
Observatoire des Sciences de l'Univers et de la Planète Midi-Pyrénées
Institut occitan,
Association haute Aspe haut débit,
Association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen des Hautes-Pyrénées (*ASPP*)

La présente délibération annule et remplace celle, référence BU n°2 - 2010 du 2 février 2010, portant composition du conseil économique social et culturel du Parc National des Pyrénées.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc National des Pyrénées conformément aux dispositions du décret no 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (*NOR : DEVN0826323D*).

Fait à Tarbes, le 1^{er} mars 2010.

Le Président,

André BERDOU

Le Directeur,

Gilles PERRON